



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

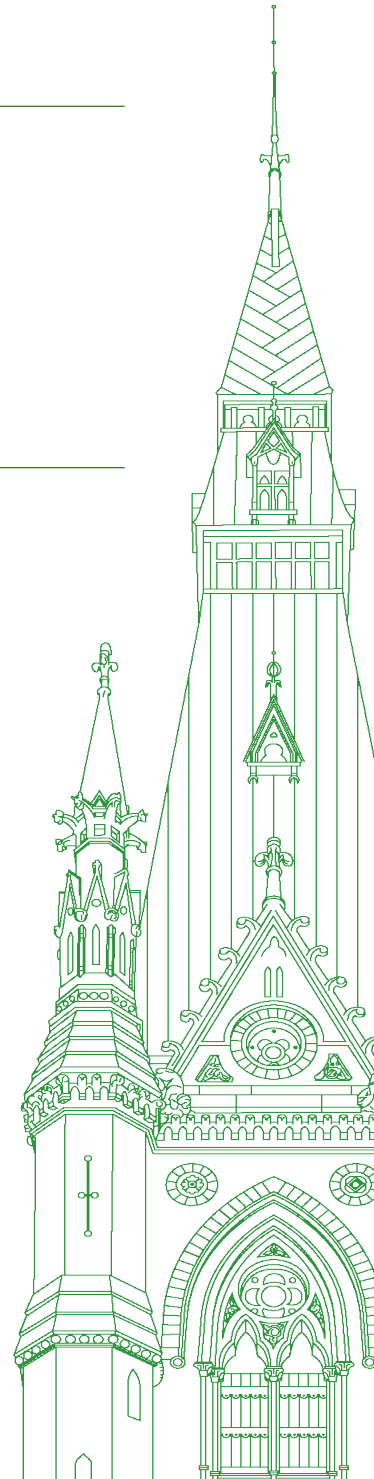
Comité permanent des affaires autochtones et du Nord

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 023

Le jeudi 26 février 2026

Président : Terry Sheehan



Comité permanent des affaires autochtones et du Nord

Le jeudi 26 février 2026

• (0820)

[Traduction]

Le président (Terry Sheehan (Sault Ste. Marie—Algoma, Lib.)): La séance est ouverte. Bienvenue à tous.

Nous tenons aujourd'hui la 23^e réunion du Comité permanent des affaires autochtones et du Nord de la Chambre des communes. Nous reconnaissons que nous nous réunissons sur le territoire non cédé du peuple algonquien anishinabe.

Conformément à l'ordre de la Chambre, le Comité poursuit son étude du projet de loi C-10, Loi concernant le commissaire à la mise en œuvre des traités modernes.

J'aimerais souhaiter la bienvenue à nos témoins du premier groupe.

Nous accueillons tout d'abord le conseiller en chef de la Première Nation Kitselas, Glenn Bennett, qui se joint à nous par vidéoconférence.

Nous accueillons également la cheffe Nicole Rempel, de la Première Nation des K'omoks, aussi par vidéoconférence.

Enfin, nous accueillons les représentantes de la nation naskapi de Kawawachikamach: la cheffe Louise Nattawappio et l'avocate Christina Caron.

Bienvenue à tous nos témoins.

Les personnes qui participent à la réunion en vidéoconférence peuvent utiliser le bouton « Lever la main » sur leur écran pour attirer notre attention. Vous n'avez qu'à cliquer dessus, et le greffier et moi le verrons.

Chacun disposera de cinq minutes pour faire sa déclaration préliminaire. Je vous ferai un rappel lorsqu'il vous restera 30 secondes, peu importe où vous en êtes dans votre déclaration, afin que vous sachiez que vous devez conclure.

Je demande aux personnes présentes dans la salle ainsi qu'à celles qui participent à la réunion avec Zoom d'éteindre leur microphone lorsqu'elles n'ont pas la parole. Les responsables de l'audio-visuel le font aussi habituellement.

Pour ceux qui sont dans la salle, lorsque vous ne parlez pas, gardez votre oreillette dans votre oreille ou placez-la sur l'endroit prévu à cette fin sur le bureau; cela aide grandement les interprètes. De plus, lorsque vous avez terminé, assurez-vous que vos micros ou ceux qui sont à côté de vous sont éteints.

Sans plus tarder, nous allons entendre le conseiller en chef Glenn Bennett. Allez-y.

Chef Glenn Bennett (conseiller en chef, Première nation Kitselas): Bonjour, monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du Comité, fonctionnaires et honorables députés.

Je m'appelle Glenn Bennett. Je suis actuellement le conseiller en chef élu de ma communauté de Kitselas. Les Kitselas étaient connus comme étant le peuple du canyon. Notre histoire est une histoire orale, alors j'espère que vous vous souviendrez de ce que je dis et que vous partagerez ces connaissances.

Je pense qu'il est important de saluer l'équipe qui m'a aidé à me préparer à témoigner devant vous ce matin. Je suis avec notre directrice générale, Mme Linda Morven. Elle vient de la nation Nisga'a. Elle est accompagnée d'un jeune homme, Cyril Nabess, qui est notre directeur des terres et des ressources et un membre élu du conseil.

Nous avons des gens qui ont travaillé en étroite collaboration avec ma communauté de Kitselas... Mark Stevenson. Le regretté Mel Bevan était notre négociateur en chef; il a négocié pendant plus de 30 ans et a cherché à obtenir un traité équitable pour son peuple. Avant son décès, il a paraphé l'offre finale présentée par le Canada et la Colombie-Britannique. Ce faisant, il recommandait à son peuple d'accepter ce qui avait été offert à notre communauté.

Le 10 avril 2025, nous avons ratifié notre traité. Le taux de participation était de 96 %, et 85 % de nos membres ont voté en faveur du traité. À mon avis, il s'agit d'un mandat clair pour notre peuple d'examiner la mise en œuvre de ce traité, ce qui prendra de deux à trois ans. En tant que Canadiens, nous pouvons comprendre le dur labeur nécessaire pour établir une base solide. Je pense que c'est le travail que nous faisons ici.

Comme je l'ai dit, nous avons négocié notre traité il y a plus de 30 ans et nous l'avons ratifié le 10 avril 2025. Nous reconnaissons et accueillons favorablement l'intention positive du projet de loi C-10. La création d'un poste de commissaire indépendant chargé d'examiner la mise en œuvre des traités fédéraux est une étape vers une plus grande transparence et des relations plus solides entre le Canada et les nations signataires de traités.

Nous appuyons le fondement du projet de loi, l'indépendance du commissaire, la capacité de vérifier les rapports publics au Parlement et l'accès à l'information. Ce sont des éléments constitutifs importants de la reddition de comptes. Cependant, la surveillance à elle seule risque de donner lieu à une documentation des problèmes sans les résoudre. Notre objectif est de veiller à ce que cela mène à de véritables mesures de collaboration.

Premièrement, nous recommandons un mécanisme d'intervention conjoint. Lorsque des conclusions sont publiées, nous suggérons qu'un plan d'action clair soit mis en place et élaboré conjointement dans un délai déterminé pour nous permettre de passer ensemble de la réflexion à la mise en œuvre.

Deuxièmement, nous voulons un engagement clair en matière d'échange de renseignements. Nous devons nous assurer d'avoir des processus définis à tous les niveaux pour éviter les retards.

Troisièmement, nous croyons qu'un lien redditionnel direct avec le Parlement profite à tous en améliorant la transparence et la confiance.

Quatrièmement, nous demandons que tous les partenaires de traités canadiens soient inclus, ce qui reflète notre engagement commun à l'égard de l'inclusion globale.

Enfin, pour qu'il y ait participation significative, il faut assurer la capacité. Nous encourageons le Canada à veiller à ce que des ressources soient en place pour que les nations signataires de traités canadiennes puissent s'engager pleinement et pour veiller à ce que des accords soient mis en œuvre au besoin.

En conclusion, nous croyons que le projet de loi C-10 peut être un outil robuste pour les partenariats. En assurant l'action, l'inclusion et la reddition de comptes, nous pouvons renforcer la mise en œuvre des traités ensemble, en respectant l'honneur de la Couronne.

Je vous remercie et je me réjouis à l'idée de poursuivre le travail de collaboration.

• (0825)

Le président: Merci, monsieur le conseiller en chef.

Nous passons maintenant à la cheffe Nicole Rempel, qui est en ligne, et qui dispose de cinq minutes. Allez-y.

La cheffe Nicole Rempel (conseillère en chef, K'ómoks First Nation): Merci, monsieur le président et mesdames et messieurs les membres du Comité, de me donner l'occasion de comparaître devant vous aujourd'hui pour appuyer le projet de loi C-10, Loi concernant le commissaire à la mise en œuvre des traités modernes.

Mon nom traditionnel est Malidi. Je m'appelle Nicole Rempel et je suis conseillère en chef élue de la Première Nation K'ómoks sur la côte est de l'île de Vancouver, en Colombie-Britannique.

Les K'ómoks ont ratifié notre traité le 8 mars 2025, avec une forte majorité de voix en sa faveur. Nos membres ont pris la décision claire et éclairée d'aller de l'avant en vertu du cadre des traités modernes. Nous avons enregistré un taux de participation record de 91 %, avec 81 % d'approbation de notre traité et 83 % d'approbation de notre constitution.

Pour les K'ómoks, le traité moderne ne représente pas simplement un accord juridique protégé par la Constitution; il est le fondement de notre modèle de gouvernance, de nos responsabilités en matière d'intendance et de notre avenir économique à long terme. Cela représente des décennies de travail de la part de nos aînés, de nos dirigeants et des membres de notre communauté pour établir une relation stable et prévisible avec le Canada. Ces accords créent des obligations gouvernementales complexes qui doivent être respectées de façon constante au fil du temps. Le projet de loi C-10 renforce ce fondement.

L'un des principaux points forts de ce projet de loi est la création d'un poste de commissaire indépendant à la mise en œuvre des traités modernes. L'indépendance n'est pas accessoire; c'est une caractéristique fondamentale de ce projet de loi. Le commissaire est indépendant du gouvernement fédéral et des partenaires autochtones signataires de traités modernes, ce qui permet une surveillance ob-

jective qui renforce la confiance entre toutes les parties. Ce rôle comble une lacune évidente en matière de gouvernance.

Le commissaire complète plutôt que de remplacer le travail important du vérificateur général en se concentrant directement sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre, les obstacles systémiques et la coordination entre les ministères fédéraux. Cette distinction est importante.

La mise en œuvre des traités modernes n'est pas un exercice ponctuel; c'est un processus opérationnel continu. La mise en œuvre détermine si les institutions de gouvernance fonctionnent efficacement et si le développement économique peut se faire avec confiance. Du point de vue des K'ómoks, la prévisibilité est essentielle. Un commissaire indépendant fournit un mécanisme pratique pour assurer une surveillance continue, améliorer la transparence, cerner les obstacles systémiques et régler les problèmes rapidement. Cette approche proactive permet d'éviter que de petits défis de mise en œuvre deviennent des problèmes structurels enracinés.

Il est important de souligner que cette fonction de surveillance aide également à réduire le recours aux processus de règlement des différends ou les litiges. Lorsque les préoccupations relatives à la mise en œuvre peuvent être cernées, examinées et traitées de manière transparente à un stade précoce, les relations sont renforcées et les ressources peuvent être dirigées vers le progrès plutôt que vers le conflit.

Le projet de loi C-10 veille à ce que la mise en œuvre des traités ne s'érode pas au fil du temps en raison de dérives administratives, de priorités changeantes ou d'une interprétation qui varie selon les institutions fédérales. Grâce à des examens, à des évaluations du rendement et à des rapports publics au Parlement, le commissaire établit une reddition de comptes durable qui va au-delà des cycles électoraux et des changements de gouvernement.

Pour les K'ómoks, c'est directement lié à la responsabilité intergénérationnelle. Aujourd'hui, nos dirigeants gèrent des accords qui doivent servir nos enfants et nos petits-enfants. La surveillance institutionnalisée contribue à garantir que les engagements perdurent et que la mise en œuvre demeure fidèle à la lettre et à l'esprit de notre traité.

Le projet de loi C-10 affirme que les traités modernes sont des cadres opérationnels vivants qui nécessitent une attention soutenue et une reddition de comptes. Il renforce la relation de nation à nation en intégrant la transparence directement dans la mise en œuvre. Pour les K'ómoks, cela signifie une gouvernance plus forte, une stabilité accrue, une coordination intergouvernementale plus claire et une plus grande confiance dans la planification à long terme.

Nous appuyons le projet de loi C-10 parce qu'il favorise la prévisibilité, le partenariat et la mise en œuvre responsable des traités, qui sont tous essentiels pour bâtir un avenir solide et autodéterminé pour notre nation.

En conclusion, le projet de loi C-10 vise à faire en sorte que les promesses reflétées dans les traités modernes se concrétisent dans la pratique. Pour les K'ómoks, la mise en œuvre est le moment où la réconciliation devient tangible sur le plan de la gouvernance, de l'intendance et des possibilités pour les générations futures. En établissant une surveillance indépendante et transparente consacrée à la mise en œuvre, cette mesure législative contribue à garantir que les engagements sont honorés de manière cohérente et qu'ils perdurent au-delà des cycles politiques.

Nous considérons le projet de loi C-10 comme une étape pratique et nécessaire vers une relation fondée sur les traités plus responsable et plus durable et nous encourageons respectueusement le Comité à soutenir ce travail important.

Au nom de la Première Nation K'ómoks, je vous remercie de me donner l'occasion de participer à la réunion d'aujourd'hui.

• (0830)

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à la cheffe Nattawappio qui dispose de cinq minutes. Allez-y.

La cheffe Louise Nattawappio (Nation Naskapi de Kawawachikamach): Merci.

[La témoin s'exprime en naskapi et fournit le texte suivant:]

Waachiyaa, Louise Nattawappio nit-isinihkaasun. Niyuw iyuu-chimashkuau Kawawachikamach.

[La témoin fournit un texte en anglais dont voici la traduction:]

Bonjour. Je m'appelle Louise Nattawappio. Je suis la cheffe de la nation naskapie de Kawawachikamach.

[Traduction]

Je vous remercie de me donner l'occasion de comparaître devant vous aujourd'hui dans le cadre de votre étude du projet de loi C-10, Loi concernant le commissaire à la mise en œuvre des traités modernes. J'aimerais commencer par confirmer que la nation naskapie appuie le projet de loi.

En 1975 et 1978, la Convention de la Baie James et du Nord québécois et la Convention du Nord-Est québécois, ou CNEQ, sont devenues les premiers traités modernes au Canada. La nation naskapie a été l'une des Premières Nations à adhérer au cadre des traités modernes. Ces ententes ont remodelé la relation entre la nation naskapie et la Couronne. Leurs dispositions sont obligatoires et contraignantes pour le Canada et le Québec, et les droits qu'elles reconnaissent sont protégés par la Constitution.

Nous vivons en vertu de ce cadre depuis maintenant 50 ans. Bien que notre expérience avec le Canada concernant la mise en œuvre de la CNEQ ait été généralement positive, elle n'a pas été sans défis.

Du côté positif, notre expérience avec la Direction générale de la mise en œuvre des traités modernes de RCAANC est excellente depuis plusieurs décennies, et elle l'est encore aujourd'hui.

En ce qui concerne les défis, nous avons connu de longs retards avec certains ministères fédéraux dans l'achèvement de négociations alors qu'une obligation est clairement énoncée dans les traités, et nous nous sommes souvent retrouvés à devoir informer certaines parties de la bureaucratie fédérale du fait que nous sommes détenteurs de traités modernes autonomes depuis de nombreuses années.

Nous avons souvent eu l'impression que ces défis existaient parce que nous sommes une petite nation éloignée et que notre voix n'est pas entendue. Cela dit, la CNEQ prévoit des obligations contraignantes qui doivent être respectées, sans égard à la taille, à l'emplacement, aux politiques ou aux limites des programmes. En ce qui concerne la mise en œuvre, je crois qu'un défi commun à tous les signataires de traités modernes au Canada est de nature structurelle. Par exemple, les responsabilités en la matière sont ré-

parties entre de nombreux ministères et organismes fédéraux, mais il n'existe pas d'institution expressément chargée d'accorder une attention cohérente et spécialisée à la mise en œuvre des traités modernes.

Malgré l'importance constitutionnelle de ces accords et les vastes terres, ressources et collectivités qu'ils englobent, nous croyons que le projet de loi comblera cette lacune en fournissant les outils nécessaires pour veiller à ce que le système fédéral respecte de façon uniforme ce que le Canada a déjà accepté dans le cadre de traités protégés par la Constitution. Plus précisément, le commissaire assurerait une surveillance soutenue et indépendante axée sur la mise en œuvre, combinée à des rapports transparents au Parlement et à des réponses ministérielles obligatoires.

Les traités modernes couvrent aujourd'hui environ 45 % de la masse terrestre et maritime du Canada, 80 % de la masse terrestre du Nord et la majeure partie du littoral du Canada. Ils sont fondamentaux pour le paysage juridique et économique du Canada, mais il n'y a pas de mécanisme de surveillance indépendant consacré précisément à la mise en œuvre par le gouvernement fédéral. Depuis plus de deux décennies, la Coalition pour les ententes sur les revendications territoriales préconise la création d'un bureau indépendant qui ferait directement rapport au Parlement sur l'efficacité du Canada dans la mise en œuvre des traités modernes.

Le projet de loi C-10 répond à cet objectif, et c'est pourquoi nous appuyons son adoption rapide.

Chiniskumitin. Merci.

Le président: Merci beaucoup, cheffe Nattawappio.

Nous allons passer à notre première série de questions de six minutes, en commençant par les conservateurs et M. Morin.

Allez-y, s'il vous plaît.

Billy Morin (Edmonton-Nord-Ouest, PCC): Bonjour à tous les chefs et dirigeants qui témoignent devant nous aujourd'hui.

Je vais d'abord m'adresser à la cheffe Louise, qui est dans la salle.

Nous vous souhaitons la bienvenue. Vous avez parlé de certaines statistiques concernant les traités modernes. C'est très impressionnant. J'ai la carte devant moi. Est-ce qu'ils couvrent 40 % de la masse terrestre? Il y a environ 27 traités modernes, plus ou moins, selon la façon dont on les définit et selon certaines statistiques.

J'approuve tout à fait la notion voulant que le Canada doive faire mieux en ce qui concerne la mise en œuvre des traités modernes, mais je vois certains problèmes avec ce projet de loi. Je pense que certaines personnes diront qu'il n'est pas parfait, mais ne laissons pas la perfection entraver le progrès. Franchement, j'aimerais qu'il ait un peu plus de mordant.

On voit sur la carte que les traités visent 40 % du territoire. Il y a les communautés de la côte Ouest, les communautés inuites, et il y a votre communauté du côté du Québec et du Labrador. J'ai entendu dire que ce budget pourrait être associé à un coût de fonctionnement de 2 millions de dollars pour commencer. À l'heure actuelle, en tant que petite Première Nation, vous avez de la difficulté à accéder à de nombreux ministères. Croyez-vous qu'un organe gouvernemental en démarrage qui dispose d'un budget de 2 millions de dollars fera ce qu'il faut en mettant en œuvre des traités modernes? Est-ce suffisant pour faire le travail qu'il est censé faire?

• (0835)

La cheffe Louise Nattawappio: Je crois qu'à l'heure actuelle, toute forme d'aide sera la bienvenue. Nous avons besoin de toute l'aide que nous pouvons obtenir.

Voulez-vous ajouter quelque chose?

Billy Morin: C'est bien. Merci, cheffe.

Je poserais la même question à la cheffe Rempel.

La cheffe Nicole Rempel: Même si je ne crois pas que 2 millions de dollars soient suffisants pour aborder tous les enjeux liés à la mise en œuvre par le gouvernement fédéral, je pense que c'est un début. Avec les traités modernes, nos leaders de partout au Canada peuvent plaider en faveur d'un financement accru. Ce n'est pas parce que le financement n'est pas suffisant qu'il ne faut pas aller de l'avant. Ce n'est pas ma façon de penser en tant que leader. Je serais heureuse que cela se fasse.

Billy Morin: Merci, cheffe Rempel.

Chef Bennett, comment pensez-vous que ce bureau va établir ses priorités en matière d'études? Encore une fois, cela représente 40 % de la superficie du Canada. C'est un groupe très diversifié d'Inuits, d'habitants de la côte Ouest, d'habitants du Nord du Québec et de Cris. Il y a de nombreuses autres tribus et une grande diversité.

Comment pensez-vous que la Première Nation Kitselas sera prioritaire parmi les sujets à étudier, tout en maintenant un équilibre avec, par exemple, la communauté de la cheffe Rempel ou celles dans l'Est ou une communauté inuite? Comment pensez-vous que cela sera déterminé?

Chef Glenn Bennett: Au nom de ma communauté de Kitselas, c'est un processus que nous avons commencé il y a bien plus de 30 ans. Je trouve que nous, les peuples autochtones, sommes extrêmement patients, et nous sommes disposés à travailler avec tous les ordres de gouvernement de notre province, en Colombie-Britannique. Si l'on regarde la majorité des Premières Nations, le tiers d'entre elles viennent d'ici, en Colombie-Britannique.

Je pense que si nous pouvons envisager de nouer des relations positives... À mon avis, tout repose sur l'établissement de relations. Je pense que ma communauté l'a démontré avec le gouvernement fédéral et les divers programmes qui sont actuellement offerts par ce qu'on appelle désormais Services aux Autochtones Canada, ou SAC.

Nous avons beaucoup de chance de vivre ici. Nous sommes isolés. Nous vivons dans le Nord de la Colombie-Britannique. Le trajet en avion est d'une heure et demie. À mon avis, c'est très isolé. J'estime que ce que nous pouvons apporter, c'est l'expérience de notre peuple. Les membres de notre peuple vivent une vie difficile. Regardez le climat dans lequel nous vivons: l'hiver. Notre peuple passait l'hiver sur la côte. Je pense que ce que nous pouvons transmettre au gouvernement fédéral sera positif et démontrera notre volonté de faire connaître notre histoire et d'expliquer comment nous sommes arrivés à ce processus qui est aujourd'hui appelé un traité moderne.

Nous attendons maintenant que le gouvernement fédéral fasse sa part et examine la marche à suivre, monsieur Morin. J'estime que c'est positif. Nous sommes ravis d'être ici aujourd'hui pour témoigner, écouter tous les partis autour de la table et faire de notre mieux pour répondre aux questions que vous avez pour nous en tant que dirigeants autochtones de nos communautés.

Merci.

• (0840)

Jaime Battiste (Cape Breton—Canso—Antigonish, Lib.): Merci, monsieur le président.

Merci aux témoins de leur témoignage aujourd'hui.

Vous savez, avant de devenir député, j'étais responsable de l'éducation sur les traités pour la Nouvelle-Écosse. Durant les présentations que j'ai faites dans toute la province, je disais que les traités sont le fondement du Canada. Qu'il s'agisse des traités antérieurs à la Confédération, des traités numérotés ou des traités modernes, ils veillent tous à ce que notre pays puisse prospérer, noue des partenariats et assure la continuité de ces partenariats.

Avec le commissaire à la mise en œuvre des traités modernes, je pense que l'une des choses qui seraient très utiles à ce comité serait de vraiment comprendre comment votre communauté utiliserait le commissaire pour faire avancer la mise en œuvre de votre traité si un tel commissaire était en place.

J'aimerais commencer avec la cheffe Rempel, car vous avez beaucoup parlé de prévisibilité, de partenariats et de durabilité. Je me demande si vous pourriez nous en dire plus sur ces questions.

Comment utiliseriez-vous ce commissaire aux traités? Supposons que cette mesure législative soit adoptée et qu'un commissaire aux traités soit en poste actuellement. D'après vous, comment ce commissaire aux traités pourrait-il faire progresser la mise en œuvre des traités dans votre région?

Je céderai ensuite la parole à la cheffe Nattawappio.

La cheffe Nicole Rempel: Merci. C'est une excellente question.

J'estime qu'il faut tenir le gouvernement fédéral responsable des obligations qui lui incombent en vertu du traité.

Récemment, la Première Nation des K'ómoks a organisé un forum public avec la Colombie-Britannique et le Canada. Lors de cette présentation, le Canada a unilatéralement pris la décision, sans consulter la province ou la Première Nation des K'ómoks, de prolonger d'un an la date d'entrée en vigueur de notre traité. Si nous avions eu un commissaire aux traités pour superviser ce processus, nous n'aurions pas été pris de court lors d'un forum public.

Nous devons pouvoir demander des comptes à nos partenaires signataires des traités, indépendamment du gouvernement fédéral et de la nation. Je pense que c'est la façon responsable d'aller de l'avant. La présence d'un organisme indépendant rassure toutes les parties signataires du traité.

Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question.

Jaime Battiste: Si je vous ai bien compris, plutôt que de vous adresser à un fonctionnaire, à un député ou à un ministre pour vous plaindre de ce qui vient de se produire, vous auriez un allié indépendant sur lequel vous pourriez compter pour entamer et faciliter ces discussions avec les gouvernements fédéral et provinciaux. Est-ce exact?

La cheffe Nicole Rempel: Le son a coupé pour la première partie de votre question, mais j'en ai compris l'essentiel. Je pense que c'est exact.

Jaime Battiste: D'accord.

Cheffe Nattawappio, feriez-vous appel à un commissaire à la mise en œuvre des traités modernes s'il y en avait un en poste à l'heure actuelle?

La cheffe Louise Nattawappio: Pouvez-vous répéter la question?

Jaime Battiste: Cette mesure législative envisage la création d'un poste de commissaire à la mise en œuvre des traités modernes. Si ce poste existait aujourd'hui, comment ce commissaire pourrait-il contribuer à faire progresser la mise en œuvre des traités pour votre communauté?

La cheffe Louise Nattawappio: J'aurais aimé qu'il y en ait un il y a des années afin que nous puissions comprendre le traité moderne.

Comme vous l'avez dit, vous l'enseigniez. On ne nous l'a jamais enseigné. Même à l'école, on ne nous l'a pas enseigné. Les membres du conseil étaient peut-être au courant. Je pense qu'il est temps que nous le sachions et que les membres de notre communauté le sachent aussi.

Jaime Battiste: Il ne me reste qu'environ deux minutes.

Je pense que l'un des aspects formidables d'avoir des commissaires aux traités dans différentes provinces, comme le Manitoba et la Saskatchewan, c'est qu'ils ont un mandat précis, qui consiste non seulement à éduquer les membres des communautés autochtones, mais aussi à sensibiliser les membres de l'ensemble de la province.

Pourquoi l'éducation est-elle si cruciale pour l'avenir des relations fondées sur les traités pour votre communauté et votre nation?

• (0845)

La cheffe Louise Nattawappio: L'éducation est très importante, pas seulement pour nous, mais pour tous les citoyens canadiens, afin qu'ils comprennent d'où nous venons. L'histoire est très importante pour qu'ils comprennent pourquoi nous sommes comme nous sommes.

Jaime Battiste: Dans votre province ou votre région, pensez-vous que suffisamment de Canadiens comprennent les obligations actuelles aux termes des traités, qu'il s'agisse de traités historiques ou de traités modernes?

Pensez-vous que l'on comprend suffisamment les partenariats et les obligations créées par ces traités?

La cheffe Louise Nattawappio: Les gens ne comprennent pas les traités. S'ils les comprenaient, il y aurait moins de racisme systémique, donc l'éducation est cruciale.

Jaime Battiste: Chef Bennett, à ce sujet, pensez-vous que suffisamment de personnes dans votre région, dans votre province, comprennent les obligations découlant des traités, et pensez-vous qu'un commissaire à la mise en œuvre des traités modernes y contribuerait?

Chef Glenn Bennett: Je dis souvent que je dois faire mieux, notamment en montrant l'exemple, non seulement à ma communauté, mais aussi aux Premières Nations avoisinantes, à la province et aux municipalités... La ville de Terrace et le district régional de Kitimat-Stikine ont soutenu notre processus de négociation des traités. Je pense que c'est parce que nous avons fait un excellent travail pour sensibiliser non seulement notre peuple, mais aussi ceux qui vivent autour de nous. Grâce à ce poste, je pense qu'ils peuvent envisager de soutenir les Premières Nations de tout le Canada qui sont soit des Premières Nations signataires de traités, soit des Premières

Nations qui ont pris la décision d'entamer des négociations en vue de conclure un traité.

Je pense que ce poste offrira de grands avantages, non seulement aux peuples autochtones, mais aussi aux Canadiens.

Le président: Je vous remercie, chef.

[Français]

Bienvenue, monsieur Lemire. Vous avez la parole pour six minutes.

Sébastien Lemire (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Merci, monsieur le président. C'est un plaisir d'être de retour au Comité.

Cheffe Nattawappio, merci d'être ici.

D'abord, je vous transmets les salutations les plus cordiales de Marilène Gill, ma collègue, qui est la nouvelle porte-parole du Bloc québécois en matière de relations avec les Autochtones, mais aussi votre députée. Comme vous le savez, elle souhaite aller vous voir le plus rapidement possible à Kawawachikamach, chez vous, et elle s'est engagée à le faire. Pour les gens qui suivent nos travaux et qui sont un peu plus habitués aux noms blancs, je précise que c'est près de Schefferville. Alors, j'envie ma collègue de pouvoir aller vous voir.

Je voudrais d'abord connaître un peu plus votre histoire. Dans les années 1970, au Québec, il y avait toute une effervescence liée au développement de l'hydroélectricité. Ce n'est pas pour rien que ce sont les Cris et les Naskapis qui ont été les premiers, voire les seuls, au Québec, à être ciblés par des traités modernes.

Est-ce que vous avez le sentiment qu'il y avait au début un empressement de la part des gouvernements de mettre en œuvre ces traités modernes, mais qu'une fois établies les bases de l'hydroélectricité, tant au Québec qu'au Canada, on ne sentait plus le même empressement? Qu'est-ce qui fait que, dans les années 1970, on s'empressait de signer des traités modernes, et qu'aujourd'hui, plus de 50 ans plus tard, vous êtes toujours dans l'attente?

• (0850)

[Traduction]

La cheffe Louise Nattawappio: Attendre quoi?

Sébastien Lemire: Les résultats du traité moderne concernant...

[Français]

Vous attendez encore qu'on mette en œuvre toutes les promesses qu'on vous a faites, notamment en ce qui a trait à votre autonomie.

[Traduction]

La cheffe Louise Nattawappio: Est-ce en lien avec les accords?

[Français]

Sébastien Lemire: Oui.

[Traduction]

La cheffe Louise Nattawappio: Nous attendons toujours.

[Français]

Christina Caron (avocate, Nation Naskapi de Kawawachikamach): Pour les Naskapis, c'est un contexte particulier. La mise en œuvre est effectivement accomplie. Elle se fait de façon continue. Par contre, un des grands drames des Naskapis, c'est que les traités modernes, malgré leur qualification, sont de moins en moins modernes. En 1978, quand les Naskapis ont signé le traité, c'était dans le cadre d'une politique gouvernementale complètement différente de celle en vertu de laquelle on signe des traités aujourd'hui. Les Naskapis ont dû céder leur territoire et tous leurs droits liés à celui-ci pour obtenir, en échange, une vingtaine de chapitres dans la convention. Alors, un des enjeux majeurs pour les Naskapis, c'est l'évolution du traité, à laquelle on peut voir en faisant un examen continu de sa mise en œuvre et en produisant des rapports, notamment.

À l'époque de la Convention du Nord-Est québécoise, à l'égard des revendications territoriales, on ne mettait pas dans les traités de chapitre concernant leur évolution, car on avait une approche un peu plus réglementaire. On a donc un traité de 1978 et, parfois, on a le sentiment que les gouvernements estiment que l'affaire est réglée et qu'on n'a pas à faire évoluer le traité.

Alors, oui, il y a eu une mise en œuvre correcte, mais on aurait peut-être besoin de revoir aujourd'hui cette mise en œuvre et de se rappeler un peu l'esprit du traité, ainsi que le contexte dans lequel il a été signé, puisque vous m'avez posé une question sur le contexte. Il y avait un empressement, effectivement, et les Naskapis ont signé leur traité dans le contexte de la signature de la Convention de la Baie James et du Nord québécois trois ans plus tôt, laquelle avait éteint tous les droits de toutes les nations sur le territoire.

Quand les Naskapis ont négocié leur propre traité, ils n'avaient donc aucun levier et je pense qu'il est important d'insister sur cette notion de levier, ce matin. Les Premières Nations signataires de traités — les Naskapis en font partie — n'ont pas de levier pour rouvrir des chapitres de leurs traités afin de les faire évoluer. Le rapport a l'air d'être tout simplement un rapport parmi d'autres, mais pour les Naskapis, c'est plus qu'un simple rapport: c'est le seul petit levier qu'ils ont pour aller revendiquer une application du traité qui soit moderne et alignée sur les politiques actuelles.

Sébastien Lemire: Pourrait-on donner au commissaire le mandat de faire des recommandations concernant l'évolution des traités modernes?

Christina Caron: Absolument.

Sébastien Lemire: Avez-vous d'autres amendements à proposer qui pourraient être intéressants à apporter au projet de loi?

Christina Caron: Je n'ai aucune proposition d'amendement. Le commissaire aura des pouvoirs assez larges pour ce qui est de faire des recommandations. Peut-être qu'on va y retrouver, justement, des éléments sur l'évolution du traité.

Sébastien Lemire: Cheffe Nattawappio, est-ce que vous avez le sentiment que ça vous a manqué, au cours de l'histoire, le fait d'avoir un allié comme ce commissaire, et que ça aurait pu changer les choses quant à l'épanouissement de votre nation?

[Traduction]

La cheffe Louise Nattawappio: Oui, ce sera utile, bien sûr.

[Français]

Sébastien Lemire: *Meegwetch.*

[Traduction]

Le président: Nous allons maintenant céder la parole au vice-président Schmale pour cinq minutes, je vous prie.

Jamie Schmale (Haliburton—Kawartha Lakes, PCC): Merci à nos témoins d'être ici pour cette étude très importante.

Pour réitérer ce que j'ai déjà dit durant mes interventions précédentes, nous approuvons le diagnostic. Nous avons des réserves concernant la prescription dans la façon dont le projet de loi est formulé et présenté.

Nous sommes d'accord pour dire que le gouvernement, pendant des centaines d'années, a manqué à ses obligations envers les Autochtones. Nous convenons qu'en ce qui concerne les traités — modernes, numérotés, traditionnels ou autres —, il existe trop d'exemples où le gouvernement n'a pas respecté ses engagements. Malgré avoir apposé sa signature et fait une annonce en grande pompe, le gouvernement manque ensuite à ses obligations envers les peuples autochtones.

Cela dit, nous voulons contribuer à rendre cette mesure législative aussi rigoureuse que possible afin qu'il y ait des conséquences et, en cas de changement de gouvernement, de changement de sous-ministres ou peu importe, les ministères devront tenir parole.

Je vais commencer avec la cheffe Rempel, car elle en a fait mention.

À ce propos, si nous parlons de demander des comptes au gouvernement ou aux partenaires signataires de traités, outre un rapport ou la dénonciation publique — ce que ce projet de loi fait essentiellement —, quels autres mécanismes sont en place pour garantir qu'il y ait une certaine reddition de comptes de la part du gouvernement?

• (0855)

La cheffe Nicole Rempel: Je suis désolée. M'interrogez-vous sur les mécanismes prévus dans le projet de loi?

Jamie Schmale: Oui.

La cheffe Nicole Rempel: Je pense qu'il existe suffisamment de moyens pour améliorer la reddition de comptes et l'efficacité et, de manière générale, la mise en œuvre des traités modernes.

Le commissaire disposera de pouvoirs semblables à ceux du vérificateur général et pourra exiger des informations. Le Parlement utilisera cette reddition de comptes pour demander des comptes aux ministères, et le commissaire pourra assurer un suivi au même titre que le vérificateur général en effectuant des audits afin de s'assurer que les recommandations sont mises en œuvre. Le fait d'aller au-delà des pouvoirs prévus dans le projet de loi C-10 perturberait l'équilibre soigneusement calibré du projet de loi.

Jamie Schmale: D'accord.

Le vérificateur général, un agent du Parlement, peut désormais présenter des rapports et, à ce moment-là, le Parlement tente de demander des comptes au gouvernement. Nous le faisons pendant la période des questions et en comité. Nous avons un vaste éventail d'outils à notre disposition.

Cela dit, il y a des limites à ce qu'on peut faire si le gouvernement — l'exécutif, le Cabinet — décide de ne pas réagir à ces rapports. De nombreux rapports du vérificateur général ont mis en évidence les lacunes qui existent dans les communautés autochtones. Nous avons vu que ces rapports mettent également en évidence que des augmentations importantes du financement n'ont pas entraîné d'augmentations aussi importantes dans les secteurs du logement, des infrastructures, etc.

Comment peut-on obliger le gouvernement à rendre des comptes?

La cheffe Nicole Rempel: Je pense que la réponse se trouve dans la question: ce n'est pas en confiant la tâche au vérificateur général.

Je pense que différents agents ont différents objectifs. Le poste de commissaire à la mise en œuvre des traités modernes a été créé en se fondant sur le Bureau du vérificateur général et accomplirait des rôles semblables, en mettant l'accent sur la reddition de comptes interne du gouvernement du Canada.

Jamie Schmale: Ce que j'essaie de souligner est que nous...

La cheffe Nicole Rempel: Au lieu de donner au vérificateur général une multitude de points à observer, le seul objectif ici est de veiller à ce que les traités modernes soient respectés.

Jamie Schmale: Si le vérificateur général souligne de telles lacunes en matière de financement ou de résultats pour l'eau potable et ce genre de choses, cela fait des centaines d'années qu'il y a des manquements. Ce n'est pas une question de savoir si c'est les libéraux ou les conservateurs qui sont au pouvoir.

La cheffe Nicole Rempel: Absolument.

Jamie Schmale: C'est toujours le cas à l'heure actuelle. Dans le Nord de l'Ontario, nous avons dû procéder à une évacuation l'autre jour en raison de l'insalubrité de l'eau. Comment pouvons-nous alors...? Nous savons que cela se produit. Nous savons que le gouvernement s'occupe de l'eau potable. Nous savons que la vérificatrice générale a publié un rapport faisant état que le gouvernement fait chou blanc, et que le succès pour bon nombre de ces nations serait l'absence totale d'avis d'ébullition d'eau.

Envisageons-nous d'intégrer une disposition dans cette mesure législative qui stipulera quelles seront les conséquences si le gouvernement n'honore pas ses promesses lorsqu'il appose sa signature?

Le président: Il vous reste environ 10 secondes pour répondre. Si vous ne parvenez pas à répondre, vous pouvez toujours envoyer votre réponse par écrit.

La cheffe Nicole Rempel: C'est là où les litiges, le règlement des différends et d'autres aspects entrent en ligne de compte. Ce n'est pas la voie que souhaitent emprunter les nations signataires des traités modernes. Nous préférons demander l'aide du commissaire.

Jamie Schmale: Les tribunaux seraient la prochaine étape après cela.

La cheffe Nicole Rempel: Je ne veux aller là.

Jamie Schmale: Personne ne le veut.

Le président: Merci beaucoup.

Pour les libéraux, nous allons céder la parole à Mme Lavack. Allez-y, s'il vous plaît.

[Français]

Ginette Lavack (Saint-Boniface—Saint-Vital, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Cheffe Nattawappio, comme on l'a dit, le mot « moderne » est peut-être un peu désuet. Ça fait tout de même 30 ans que votre traité existe.

Vous avez participé au processus d'élaboration du projet de loi C-10. Pourriez-vous nous parler de la façon dont vous avez été impliquée dans ce processus et de l'importance de cette participation active?

● (0900)

[Traduction]

La cheffe Louise Nattawappio: Pouvez-vous répéter? J'ai du mal à comprendre le français, car l'anglais est ma deuxième langue, puis vient le français.

[Français]

Ginette Lavack: Oui.

Vous avez participé à la création de ce projet de loi et au groupe de travail qui a demandé la création d'un poste de commissaire. En quoi votre participation a-t-elle été importante, et quel a été ce processus pour vous?

[Traduction]

La cheffe Louise Nattawappio: Je vais demander à Mme Caron de répondre à cette question.

[Français]

Christina Caron: Ça fait plusieurs années, donc je ne sais pas si je vais pouvoir répondre correctement à votre question.

Il y a eu plusieurs rencontres productives et il y avait un objectif commun. Tout le monde s'est mis d'accord sur la nécessité, au Canada, d'avoir un commissaire pour défendre les choses que l'on chérit. Il y a donc eu beaucoup de rencontres, et beaucoup de liens se sont créés aussi avec des communautés qui, elles, ont peut-être de vrais traités modernes. Ce sont les Premières Nations qui ont développé tout ça.

Officiellement, c'est un projet de loi du gouvernement, mais il est basé sur les besoins que les principaux intéressés ont exprimés, et ces derniers ont jugé que ce qu'il contenait était suffisant. Quand on a besoin d'un verre d'eau, on ne veut pas se faire offrir un jus d'orange. Quand on a besoin d'eau, on a besoin d'eau. C'est un peu ça, le message auquel tout le monde s'est rallié.

Au fond, pour les Premières Nations, le fait de se défilier par rapport à ce projet de loi parce qu'il peut être amélioré pourrait être perçu comme de la mauvaise foi ou comme une façon de se dérober à l'obligation de mettre en œuvre les traités.

Ginette Lavack: Merci.

Conseiller Bennett et cheffe Rempel, vous avez mentionné l'importance d'une participation active permettant de faire des choix, mais vous avez dit que cela exigerait peut-être des ressources. Croyez-vous que les Premières Nations pourraient avoir besoin de ressources supplémentaires pour faire le travail qu'elles auront à faire avec le commissaire?

[Traduction]

Cheffe Rempel, pourriez-vous répondre à la question?

Le président: Cheffe Rempel, la même question vous est posée, je vous prie.

La cheffe Nicole Rempel: Je suis désolée. La question portait-elle sur les ressources?

Ginette Lavack: Oui. Croyez-vous que vos communautés ou les collectivités signataires de traité moderne ont besoin de ressources ou d'outils supplémentaires pour travailler avec le commissaire?

La cheffe Nicole Rempel: Je pense qu'il faut toujours des ressources, quel que soit l'ordre de gouvernement en question. Les budgets sont toujours dépassés.

À la Première Nation des K'ómoks, nous faisons ce que nous pouvons dans la mesure de nos capacités. Nous cherchons toujours des ressources et investissons au besoin nos revenus autonomes.

Je pense que le budget de 2 millions de dollars alloué à cette fin n'est peut-être pas suffisant, mais c'est un début. La Première Nation des K'ómoks est toujours à la recherche de moyens constructifs de collaborer et de trouver des solutions qui répondent aux besoins de tous, de manière ouverte et transparente.

[Français]

Ginette Lavack: Merci.

[Traduction]

Le président: Merci.

Nous passons maintenant à M. Lemire. Vous avez deux minutes et demie, je vous prie.

[Français]

Sébastien Lemire: Merci, monsieur le président.

Cheffe Nattawappio ou madame Caron, à combien estimez-vous, sur une base annuelle, les frais juridiques que la nation naskapie a assumés pour revendiquer des droits légitimes, ou les dépenses qu'elle n'aurait pas eu à assumer si le gouvernement respectait ses ententes?

• (0905)

Christina Caron: C'est beaucoup trop dur à chiffrer. En fait, c'est surtout une question de temps. Une petite nation comme la nation naskapie peut difficilement se permettre d'envoyer des employés, des consultants et des avocats enquêter sur la mise en place du traité, au lieu de travailler sur des dossiers locaux urgents. On ne devrait pas passer du temps à s'occuper de ça.

Alors, oui, il y a une question d'argent, mais ce sont aussi des ressources et du temps qu'on pourrait absolument investir ailleurs. Le temps que le commissaire va consacrer à la production de son rapport est du temps qu'on va redonner à la nation. Ce sera donc un fardeau de moins sur ses épaules.

Sébastien Lemire: Malheureusement, trop souvent, on constate que la menace juridique est la seule façon pour les Premières Nations de se faire prendre au sérieux et de faire agir le gouvernement fédéral. Lorsqu'il a une obligation devant les tribunaux, c'est là qu'il agit. Est-ce que vous pensez qu'on peut changer cette façon de fonctionner?

Est-ce que le commissaire risque d'avoir un effet assez important et de permettre aux Premières Nations de concentrer leurs ressources sur les éléments plus essentiels, notamment leurs enfants?

Christina Caron: Oui, tout à fait. Nous sommes dans un monde d'écrits, alors que nous, les Naskapis, sommes une nation de tradi-

tion orale. Alors, non seulement nous nous faisons demander de poursuivre les gouvernements — nous nous rendons jusque-là —, mais nous nous faisons demander de documenter ce qui ne fonctionne pas, de mettre des mots là-dessus.

Le rapport, il ne faut pas le regarder de haut, parce que pour les Premières Nations, que quelqu'un se charge de faire ce rapport, c'est une question culturellement sensible. De plus, il s'agit de tenir compte du fait que nous préparons suffisamment de rapports et que c'est au tour du gouvernement, ou plutôt du futur commissaire, de faire cette enquête.

Alors, la production d'un rapport qui met des mots sur ce qui ne fonctionne pas va engager l'honneur de la Couronne, et c'est suffisant, la plupart du temps, pour entamer des négociations et avancer.

Sébastien Lemire: *Meegwetch.*

[Traduction]

Le président: Merci.

Nous passons maintenant à M. Schmale pour cinq minutes.

Jamie Schmale: Cheffe Rempel, je ne veux pas revenir sans cesse vers vous. C'est simplement que votre témoignage et les questions qui vous ont été posées précédemment ont suscité beaucoup de questions de ma part.

Encore une fois, j'informe tout le monde ici que nous essayons simplement de souligner les endroits où nous pensons que le projet de loi n'est pas à la hauteur et où, à notre avis, il pourrait être renforcé pour que tout le monde ici et partout au pays obtienne les résultats qu'il espère et souhaite. Veuillez comprendre notre point de vue lorsque nous posons des questions qui peuvent sembler difficiles. Veuillez comprendre notre objectif par rapport à ce que nous voulons voir réaliser.

Au dernier tour, ou peut-être au tour précédent, nous avons beaucoup entendu le mot « indépendant » pour qualifier l'agent du Parlement. Même si le Parlement peut voter sur cette question — je conviens qu'il vaut mieux rendre compte au Parlement qu'au gouvernement —, le problème que nous avons constaté est que c'est le gouvernement qui fait la recommandation dans la plupart des cas, puis le Parlement vote sur cette personne. Encore une fois, c'est tout le temps ainsi. S'il y a un Parlement majoritaire, le gouvernement choisira la personne qu'il veut. Il choisira ou pourrait choisir — on espère que ce ne sera pas le cas, mais c'est une possibilité — une personne qui pourrait être un peu plus favorable au gouvernement. Voyez-vous où je veux en venir?

Comment pouvons-nous nous assurer que la personne nommée reçoit l'approbation des nations elles-mêmes? Y a-t-il un mécanisme qui permet aux détenteurs de droits de donner leur avis sur la personne qu'ils aimeraient voir occuper ce poste?

• (0910)

La cheffe Nicole Rempel: Je ne sais pas exactement comment cette nomination serait structurée. Étant donné que les traités modernes constituent un accord tripartite, du moins en Colombie-Britannique, j'ose croire que la nomination sera le fruit d'un processus tripartite. Je ne suis toutefois pas certaine que ce soit ainsi dans toutes les provinces. C'est peut-être l'Assemblée des Premières Nations et le Parlement qui discutent ensemble des personnes nommées. Je n'en suis pas certaine.

Jamie Schmale: Je ne sais pas comment vous vous y prendriez. C'est l'autre problème. Si les titulaires de droits avaient une personne qu'ils aimeraient voir occuper ce poste et que le gouvernement se contentait d'approuver le tout... mais je comprends que vous ne pouvez pas lier le législateur. C'est dommage qu'aucun processus n'ait été décrit, à moins que quelqu'un d'autre ait une idée de celui-ci...

Nous avons mentionné que les rapports sont publiés et qu'ils dénoncent les coupables. Si le gouvernement ne se présente pas à la table de négociation, c'est malheureusement vers les tribunaux qu'il faut se tourner. Personne ne semble vouloir une telle chose.

S'il y a des conséquences au sein d'un ministère, que ce soit sur le plan politique avec le ministre ou avec la direction du ministère, de sorte que s'ils ne respectent pas leur parole... Les rapports ont été publiés et ils continuent d'en faire fi, ou de dire que ce n'est pas si grave. Il doit donc y avoir des conséquences. Je pense que c'est ainsi que nous allons véritablement changer les choses dans ce domaine.

Regardez le nombre de rapports sur l'éducation ou sur les avis d'ébullition de l'eau qui ont été publiés. « Eh bien, puisque nous n'avons pas atteint nos objectifs cette année, nous allons les reporter à l'année prochaine, puis peut-être à l'année suivante si nous ne les atteignons pas... » Comprenez-vous ce que je veux dire? Il n'y a pas d'autres conséquences qu'un article dans les médias pendant un jour ou deux, qui les ridiculise. Ensuite, l'histoire disparaît, quelque chose d'autre survient, et nous avons toujours des problèmes avec l'éducation ou la qualité de l'eau. Il semble n'y avoir aucune conséquence.

Je ne sais pas si une personne en ligne...

Cheffe Rempel, je sais que je vous interpelle beaucoup. C'est simplement parce que, comme je l'ai dit, votre témoignage précédent m'a fait réfléchir.

Si quelqu'un d'autre, en ligne ou en personne, veut faire des commentaires ou nous aider, je suis prêt à lui donner la parole.

Le président: Il vous reste 20 secondes. Vous pourriez peut-être nous soumettre la réponse par écrit.

La cheffe Nicole Rempel: Pour moi, ce n'est pas une solution infaillible, mais je pense qu'elle améliore la reddition de comptes et l'efficacité, ce qui est un début. J'aimerais certainement voir des mesures plus strictes pour responsabiliser toutes les parties.

Jamie Schmale: Merci beaucoup.

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons céder la parole à M. Hanley pour les cinq prochaines minutes et le dernier tour.

Brendan Hanley (Yukon, Lib.): Merci.

Monsieur le président, je vais partager mon temps de parole avec la députée du Nunavut, Mme Idlout.

Cheffe Nattawappio, j'aimerais vous poser une question.

J'ai trouvé intéressant ce que vous avez dit au sujet de l'importance des connaissances, de l'éducation, de la signification des traités modernes pour votre nation et de la manière dont ce projet de loi, qui crée le poste de commissaire à la mise en œuvre des traités modernes, pourrait y contribuer.

Je me demande si vous pourriez nous en dire un peu plus à ce sujet. En quoi cela aiderait-il concrètement vos membres à bien connaître les risques, les avantages et ce que vous devez savoir sur le fait d'être une nation signataire d'un traité moderne?

La cheffe Louise Nattawappio: Je pense que cela aiderait mes membres à comprendre ce qui s'est passé autrefois. Comme je l'ai dit, il est important de connaître l'histoire, après quoi nous pouvons bénéficier de ces connaissances pour avancer, en sachant que nous avons des alliés et des partenaires. C'est aussi pour améliorer notre communauté. C'est pour bonifier notre Première Nation.

Brendan Hanley: Merci.

Brièvement, madame Caron, compte tenu de votre expertise juridique, je me demande si vous pourriez commenter la portée du travail que pourrait accomplir la vérificatrice générale, qui consiste à examiner périodiquement la mise en œuvre, les rapports et le rendement, par rapport à celui d'un commissaire à la mise en œuvre des traités modernes. Outre les aspects liés au temps et à l'orientation, y a-t-il une différence de portée qu'il est important de souligner, selon vous?

• (0915)

Christina Caron: Malheureusement, je ne suis pas une experte à l'égard du mandat de la vérificatrice générale. Je dirais que, sur le plan juridique, il y aurait une incidence plus directe sur la documentation des manquements aux traités, mais la principale différence réside certainement dans l'importance que revêtirait cette question entre les mains d'un commissaire plutôt que parmi les dépenses des fonctionnaires des ministères des Transports et toutes sortes d'autres examens. Sur le plan juridique, il peut être utile de documenter les manquements et de décharger la communauté de ce travail d'enquête.

Brendan Hanley: Merci beaucoup.

Le président: Madame Idlout, vous avez deux minutes pour les questions et les réponses, je vous prie.

Lori Idlout (Nunavut, NPD): *Qujannamiik.*

Qujannamiik à mon collègue pour avoir partagé son temps de parole avec moi.

Je vais demander aux chefs Bennett et Rempel de répondre à ma question dans cet ordre.

Je pense que nous devons faire une analogie entre la sécurité publique et la réconciliation. Lorsque nous pensons à la sécurité publique, différents acteurs entrent en jeu, comme la GRC, les règlements municipaux, la sécurité dans les bâtiments et le Service canadien du renseignement de sécurité, qui supervise la sécurité nationale.

La réconciliation comporte également différents acteurs, comme les lois, les politiques, le financement, les accords sur les revendications territoriales, les traités modernes et les traités numérotés, mais je pense que le commissaire joue un rôle si important qu'il devrait également exercer une surveillance. Il veillerait à ce que la réconciliation soit mise en œuvre.

J'aimerais savoir ce que vous pensez de cette comparaison, en tenant compte de la réconciliation, de la sécurité publique et de l'analogie à l'égard d'une surveillance semblable, chef Bennett.

Chef Glenn Bennett: Je peux parler de ma communauté et des ententes qui ont été mises en place relativement aux services de police communautaires.

Nous avons conclu une entente tripartite avec la GRC et le gouvernement provincial. Je considère cette entente comme un tremplin vers la mise en œuvre de notre traité.

Les services de police sont très importants pour ma communauté parce que nous sommes une petite nation. La population totalise peut-être un peu plus de 750 habitants, et nos 2 réserves principales comptent probablement environ 450 habitants. Notre entente avec la GRC est cruciale. Elle nous permet de veiller à ce que...

Nous tenons à faire de notre communauté un endroit sûr où les familles peuvent élever leurs enfants et leurs petits-enfants en toute sécurité. Nous ne pouvons y arriver qu'avec les outils à notre disposition puisqu'au bout du compte, en vertu de notre traité, c'est la GRC qui est responsable de l'application des lois du Canada. Pour y arriver, il faut que nous participions aux discussions, que nous communiquions nos préoccupations et que nous défendions ce qui compte pour la nation.

Nous vivons très près de Terrace et de Thornhill. Les membres de notre communauté habitent ces régions et leurs alentours. La sûreté de la communauté...

Lori Idlout: Merci beaucoup, chef Bennett.

J'espère que la cheffe Rempel pourra aussi répondre...

Le président: Je suis désolé, mais je dois vous interrompre. Le temps imparti est écoulé. Je demanderais à la cheffe Rempel d'envoyer sa réponse au greffier parce que c'est une question importante, et nous n'avons pas le temps d'y rendre justice.

Merci beaucoup. *Chi meegwetch.*

Voilà qui met fin à la période de questions pour cette partie de la réunion. Je remercie tous nos invités pour leurs importants témoignages.

Nous allons suspendre la séance. La prochaine partie de la réunion commencera sous peu.

Merci.

● (0920) _____ (Pause) _____

● (0925)

Le président: Bienvenue à la deuxième partie de la réunion.

Se joignent à nous en ligne la cheffe Barb Joe et le conseiller Ian Robinson, des Premières Nations de Champagne et d'Aishihik. Les deux participent par vidéoconférence.

Nous recevons aussi John Jack, conseiller en chef, et Brent Lehmann, conseiller général, des Premières Nations Huu-ay-aht. Nous allons commencer par les personnes en ligne.

Cheffe Joe, je vous invite à faire votre déclaration préliminaire.

La cheffe Barb Joe (Champagne and Aishihik First Nations): Bonjour.

Je suis Barb Joe, cheffe des Premières Nations de Champagne et d'Aishihik. Ma nation se situe dans le coin Sud-Ouest du Yukon. Nos ententes définitives sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale sont en vigueur depuis 1995.

Nous n'avons pas réussi à mettre pleinement en œuvre notre entente sur les revendications territoriales. L'esprit et l'intention des ententes n'ont pas été respectés. De nombreux engagements pris dans les traités n'ont pas encore été remplis. L'accent doit être placé

non seulement sur le respect des engagements, mais aussi sur l'atteinte des objectifs des traités. Nous préconisons une approche pan-gouvernementale. Il faut prévoir des ressources adéquates pour honorer les engagements pris dans les traités.

Notre personnel concentre ses efforts sur le travail du gouvernement de notre Première Nation, en particulier sur les services aux citoyens; il n'emploie pas son temps et ses ressources à tenter de régler les problèmes liés à la mise en œuvre des traités.

Nous sommes signataires d'un traité moderne et nous sommes membres de la Coalition pour les ententes sur les revendications territoriales. Nous appuyons sans réserve l'adoption du projet de loi C-10 concernant le commissaire à la mise en œuvre des traités modernes. Les membres de la Coalition pour les ententes sur les revendications territoriales ont rédigé le projet de loi en collaboration avec le gouvernement fédéral. Nous sommes satisfaits du projet de loi et nous sommes d'avis qu'il doit être adopté sans amendements dès que possible.

Il nous a fallu plus de 23 ans pour en arriver là. En ce moment, le sort du projet de loi C-10 est en jeu. Vous devez nous écouter et respecter nos paroles. Nous sommes si près d'atteindre un de nos objectifs prioritaires.

Il nous faut un commissaire à la mise en œuvre des traités modernes qui évaluera de manière indépendante si le Canada respecte les engagements prévus dans les ententes sur les revendications territoriales et qui fera rapport de ses conclusions directement au Parlement. Le commissaire constituera un mécanisme de surveillance important qui favorisera la mise en œuvre des traités modernes. Il pourra porter toute son attention aux mesures prises par le Canada pour mettre en œuvre les traités.

Nous ne croyons pas qu'il soit possible pour le gouvernement fédéral de jouer lui-même ce rôle essentiel de surveillance.

La mise en œuvre des traités modernes profitera non seulement à ma nation, mais aussi à tout le Canada. À nos yeux, il s'agit d'un objectif commun à toutes et à tous. En travaillant ensemble à la création du poste de commissaire à la mise en œuvre des traités modernes, nous améliorerons la mise en œuvre des traités dans les années et les décennies à venir, pour le bien des générations futures. Nous ferons du Canada un meilleur pays, un pays plus fort et plus prospère. Je suis sûre que tout le monde peut soutenir ce projet.

Gunalchish. Shāw nīthān. Mahsi cho. Merci.

● (0930)

Le président: Merci beaucoup.

Chef Jack, vous disposez de six minutes.

Le chef John Jack (conseiller en chef, Huu-ay-aht First Nations): Je vous remercie, monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du Comité, de nous donner l'occasion de parler du projet de loi C-10.

[*Le témoin s'exprime en nuu-chah-nulth*]

[*Traduction*]

Je suis John Jack, conseiller en chef élu des Premières Nations Huu-ay-aht. Nous sommes situés sur la côte Ouest de l'île de Vancouver, en Colombie-Britannique. Nous sommes fiers de compter parmi les cinq nations signataires de l'Entente définitive avec les Premières Nations Maa-nulth, qui a été conclue le 1^{er} avril 2011. Nous célébrerons très bientôt 15 ans d'autonomie gouvernementale.

Je tiens à reconnaître que le projet de loi représente le fruit de plus de 20 ans de travail. Je veux aussi remercier le Comité pour le temps et l'attention qu'il y consacre ici aujourd'hui. Nous appuyons le projet de loi C-10 sous sa forme actuelle, sans modifications de fond. C'est le produit réfléchi et non partisan de la collaboration entre le gouvernement fédéral et les partenaires signataires de traités modernes. Il a fallu travailler avec des gouvernements successifs ainsi que différentes parties pour relever les défis posés par les structures fédérales.

Les traités modernes sont protégés par la Constitution. Ils établissent un cadre de réconciliation exhaustif et durable. Ce sont des ententes pangouvernementales complexes qui créent des milliers de tâches et d'obligations pour de nombreux ministères et organismes. Bien qu'ensemble, nous ayons généralement fait progresser la réconciliation, trop souvent, les efforts de mise en œuvre déployés par le gouvernement fédéral sont inégaux, incohérents et mal coordonnés. Ce n'est pas par manque de bonne volonté; c'est plutôt parce que les niveaux d'attention, de compréhension et de poursuite soutenue des objectifs varient énormément d'une institution à l'autre, ainsi qu'au fil des mois et des années qu'il faut pour faire le travail.

Souvent, quand des problèmes surviennent, la seule solution évidente est de faire appel aux tribunaux. Or, selon nous, cette solution devrait être le dernier recours, et non la première option. Les poursuites prennent du temps et de l'argent, en plus de miner la confiance, et leurs coûts sont tout simplement trop élevés. La mise en œuvre des traités n'est pas la responsabilité d'un seul ministère; c'est la responsabilité de l'ensemble du gouvernement.

Étant donné la vaste étendue des nombreuses décisions et obligations, il arrive que les problèmes persistent par manque de clarté, de contexte et de compréhension. Un commissaire spécialisé assurerait une surveillance continue et impartiale; il concourrait à éviter les problèmes ou à les résoudre avant qu'ils ne s'aggravent, peu importe qui détient le pouvoir.

Ce travail est trop pointu et trop exigeant pour être accompli à travers une approche générale. Bien que nous respectons le Bureau du vérificateur général, nous sommes d'avis que son mandat est trop large pour qu'il puisse porter l'attention soutenue et ciblée nécessaire pour surveiller et évaluer la mise en œuvre des traités modernes dans l'ensemble du gouvernement. La réussite de la mise en œuvre requiert la production de rapports crédibles et fiables qui évaluent non seulement les dépenses, mais aussi les conséquences des décisions stratégiques, le travail administratif, ainsi que la gestion et l'entretien des relations en cause. Fait important, le projet de loi prévoit et exige la coordination avec le BVG pour éviter les chevauchements. Nous serons heureux de collaborer avec la vérificatrice générale quand elle aura du temps à nous consacrer.

Par ailleurs, le projet de loi C-10 fournit des outils de responsabilisation adaptés au travail de mise en œuvre des traités modernes. La mission principale de ce haut fonctionnaire du Parlement ne sera pas de prendre des décisions ou de les exécuter; ce sera plutôt de fournir de l'information et des évaluations impartiales et indépendantes par l'intermédiaire d'examen de programmes, de vérifications de performance et d'autres rapports. Les organismes fédéraux auront l'obligation de répondre par écrit aux conclusions préliminaires du commissaire, et leurs réponses devront être incluses dans les rapports finaux. Ainsi, le Parlement, les partenaires aux traités et l'ensemble de la population canadienne pourront accéder aux

conclusions, aux recommandations et aux réponses du gouvernement en un seul endroit.

De notre point de vue, grâce au travail du commissaire à la mise en œuvre des traités modernes, tous les signataires de traités pourront désormais concentrer leurs efforts sur le devoir d'améliorer la vie des membres des Premières Nations, aujourd'hui et demain. Si nous pouvons passer moins de temps à nous préoccuper de l'efficacité des relations de gouvernement à gouvernement, nous pourrions passer plus de temps à travailler ensemble pour régler les problèmes sociaux et économiques bien réels auxquels les membres des Premières Nations font face. Ensemble, nous pouvons produire les résultats que les traités modernes devaient nous permettre d'obtenir.

Pour conclure, nous demandons que le projet de loi C-10 soit adopté rapidement et sans modifications majeures.

Au nom de ma nation et des autres nations Maa-nulth signataires du traité, je vous remercie pour l'invitation. Je serai heureux de répondre à vos questions.

● (0935)

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons passer à la première série de questions.

Deux autres témoins devaient se joindre à nous, mais ils ont eu des problèmes techniques. Leur connexion Internet ne fonctionnait pas. Leur comparution sera reportée.

Nous allons commencer par les conservateurs, pour six minutes.

Monsieur Morin, la parole est à vous pour six minutes.

Billy Morin: Je remercie les chefs pour leurs témoignages.

Cheffe Joe, je vais vous adresser ma première question, si vous le permettez.

Je vous entends très bien. Combien d'années a-t-il fallu pour en arriver là? Est-ce que c'est 20 ans?

La cheffe Barb Joe: C'est plus que 20 ans.

Billy Morin: Un groupe important de nations — la nation inuite et des nations du nord au sud et d'est en ouest — ont dû se rassembler pour faire ce beau travail.

Comme mon collègue Jamie Schmale, ministre du cabinet fantôme responsable des RCAANC, l'a mentionné, nous appuyons le principe sur lequel repose ce projet. Vous avez dit que le gouvernement devait mettre en œuvre les traités modernes. Pour le dire simplement, je suis issu de plusieurs traités, et ce que je me demande, c'est: pourquoi ne pas juste le faire? Pourquoi faut-il un commissaire pour faire bouger les choses? Je suppose que c'est parfois ainsi que la démocratie fonctionne au Canada.

Voici ma question pour vous. Le Manitoba et la Saskatchewan ont des bureaux du commissaire. Je vois sur les cartes du Yukon que plus de la moitié du territoire est touchée par des traités modernes. Avez-vous considéré la possibilité de doter le Yukon de son propre traité adapté aux circonstances uniques et particulières de la population de ce territoire, au lieu de vous mêler, pour ainsi dire, à ce qui se passe au Québec, sur la côte Ouest ou dans les Prairies, dans la nation Whitecap Dakota? Ces nations sont complètement différentes. Ne serait-il pas préférable que le Yukon ait son propre commissaire aux traités?

La cheffe Barb Joe: Je vais répondre à la question.

Les Premières Nations de Champagne et d'Aishihik sont autonomes depuis plus de 31 ans. Le Canada et le Yukon sont tous deux signataires de notre traité. À nos yeux, ces deux gouvernements ont des obligations importantes à remplir pour favoriser la réconciliation. L'honneur de la Couronne doit être respecté. La mise en œuvre des ententes définitives d'autonomie gouvernementale incombe aux deux parties. Ces ententes comprennent de nombreuses responsabilités. Je vous donne un exemple.

Le chapitre 22 de l'entente visant le Yukon prévoit des obligations liées à la constitution d'une fonction publique représentative. Ces obligations n'ont jamais été remplies. Elles se trouvent dans le chapitre portant sur le développement économique. Ce chapitre parle explicitement du plan de constituer une fonction publique représentative. Nous avons travaillé un peu avec le gouvernement du Yukon pour atteindre un certain pourcentage de la population autochtone du Yukon. Le pourcentage est de 23 %. Les chiffres sont très bas. Le Canada n'a pas rempli cet objectif. Les chiffres du gouvernement canadien sont très faibles. Il n'y a même pas de politique sur la constitution d'une fonction publique représentative.

La mise en œuvre des traités relève de l'ensemble du gouvernement. Il nous incombe de veiller à ce que le fédéral et le Yukon y participent, mais les efforts doivent être déployés par le gouvernement fédéral à l'échelle nationale. D'après ce que j'ai compris, le commissaire à la mise en œuvre des traités modernes sera un agent indépendant du Parlement et il déposera au Parlement des rapports faisant état de ses travaux, de ses vérifications, de ses analyses, etc. C'est au Parlement et aux représentants élus qu'il incombe de veiller à ce que ce travail soit fait.

De nombreux dossiers demeurent en suspens, y compris le chapitre sur l'aménagement du territoire. Nous n'avancons plus; le Yukon compte seulement deux plans d'aménagement du territoire. Neuf nations autonomes n'ont toujours pas de plan d'aménagement du territoire. Le problème, c'est que...

• (0940)

Billy Morin: Un instant, je vous prie, cheffe Joe. Il me reste deux minutes. Je vous suis très reconnaissant de votre réponse, mais avant que mon temps de parole soit écoulé, je veux aussi poser rapidement une question au chef Jack. C'était une très bonne réponse. Merci beaucoup. Vous m'avez aidé à comprendre.

Chef Jack, on entend souvent dire que la mesure législative réduira les risques de poursuite. Vous êtes en Colombie-Britannique. Comment le commissariat concourra-t-il à régler les différends comme celui qui touche les Cowichans?

Le chef John Jack: Je pense que l'une des choses que le commissaire pourra faire, ce sera de fournir de l'information contextuelle qui permettra de présenter les situations de sorte à mettre en évidence les mesures qui s'imposent de la part du gouvernement fédéral, plus précisément du pouvoir exécutif.

Généralement, nous utilisons les tribunaux en dernier recours pour obliger les parties à se réunir et à avoir une discussion. Les affaires judiciaires ont souvent pour résultat d'obliger les parties à se rencontrer et à négocier. Pourquoi ne pas sauter cette étape et passer directement aux négociations?

En ce qui concerne les Cowichans, ces nations ne sont pas nécessairement visées par des traités modernes. Les traités modernes établissent clairement ce qui appartient aux nations qui en sont signataires sur les plans de la souveraineté, du territoire et des res-

sources; par conséquent, il n'y a pas vraiment matière à débat comme dans le cas des Cowichans.

Un bon exemple, c'est que lorsque je tiens des réunions dans le village voisin de Bamfield, je dis parfois en plaisantant que nous nous trouvons sur le territoire traditionnel cédé des Premières Nations Huu-ay-aht parce que c'est ce que nous avons fait en sélectionnant les terres visées par notre traité.

Billy Morin: Merci beaucoup.

Le président: Nous passons maintenant à M. Hanley, pour six minutes.

Brendan Hanley: Merci beaucoup à toutes les personnes présentes.

Avant de poser mes questions — j'en ai parlé à certains membres du Comité —, j'aimerais obtenir la permission d'ajouter un nom à la liste des témoins pour l'étude en cours. J'espère que tout le monde sera d'accord. J'aimerais ajouter un nom important, une personne du Yukon très bien placée pour parler du projet de loi.

Des députés: D'accord.

Brendan Hanley: Merci.

Je vais envoyer l'information au greffier.

Cheffe Joe, je suis heureux de vous voir. Vous étiez à Ottawa récemment pour participer à plusieurs réunions de la Coalition pour les ententes sur les revendications territoriales. Je sais que c'est un des sujets dont vous avez parlé.

En votre qualité de membre d'une nation signataire d'un traité moderne — comme vous le savez, le Yukon est très bien représenté —, pouvez-vous nous expliquer pourquoi il est important de créer le poste de commissaire aux traités modernes afin d'intégrer la reddition de comptes à la mise en œuvre? Plus précisément, je vous invite à nous parler du processus lié à la politique financière collaborative. Je sais que des progrès lents, mais importants et durables ont été réalisés par rapport à trois enjeux particulièrement importants pour les Premières Nations autonomes, soit les langues, les infrastructures, ainsi que les terres et les ressources.

Quel rapport voyez-vous entre l'intégration de la reddition de comptes à la mise en œuvre et la création du poste de commissaire aux traités modernes?

• (0945)

La cheffe Barb Joe: C'est une très bonne question. Je vais y répondre en disant que les Premières Nations ont participé avec le gouvernement fédéral à la création d'une politique financière basée sur la collaboration. C'est ce qu'on appelle le livre vert. Cela permet au gouvernement fédéral de travailler avec les Premières Nations pour élaborer une base de dépenses guidant le travail de leurs différents services.

Actuellement, nous avons des postes de dépenses pour les territoires et les ressources, les infrastructures et les langues. Ces trois enveloppes nous ont permis de déterminer ce dont nous avons besoin à l'interne pour gérer efficacement nos divers services. Les négociations se poursuivent tout au long du processus de mise en œuvre.

Lorsqu'on cesse de nous offrir des fonds pour des éléments qui sont importants à nos yeux, par exemple, sous la rubrique des territoires et des ressources ou sous celle des langues, nous commençons à nous tourner vers le financement externe pour combler le manque à gagner. Nous devons ainsi nous en remettre à des organismes, des fondations ou d'autres sources pour atteindre nos objectifs. À titre d'exemple, en ce qui concerne les langues, nous avons un programme d'immersion linguistique qui bénéficie d'un certain financement fédéral, mais nous avons dû avoir recours à des sources externes pour mettre en œuvre le reste du programme. Ce financement ne provient ni du gouvernement fédéral ni du gouvernement du Yukon, mais d'autres sources. Nous avons également dû puiser à même nos propres ressources pour trouver les fonds manquants. C'est le problème avec l'absence de mise en œuvre des traités ou le manque d'orientation quant à la façon dont nous travaillons à leur mise en œuvre.

Si le poste de commissaire à la mise en œuvre des traités modernes est effectivement créé, il sera essentiel que le titulaire contribue à éliminer certains cloisonnements au sein des ministères. Il n'y aura pas de traitement accéléré, mais plutôt un meilleur suivi et une reddition de comptes plus rigoureuse afin que les choses soient plus cohérentes dans l'ensemble du réseau et que nous puissions conjuguer nos efforts pour déterminer ce qui est nécessaire. Les Premières Nations savent qu'il y a trop de ministères qui ont leur mot à dire. Lorsque les ministères des Langues officielles et du Patrimoine travaillaient dans un dossier, ils étaient vite rejoints par RCAANC et plusieurs autres ministères.

Je ne sais pas si j'ai vraiment bien répondu à cette question plutôt complexe. Je garde à l'esprit les contraintes de temps.

Brendan Hanley: Vous avez très bien résumé la situation. De toute évidence, il s'agit d'une très vaste question.

Au Yukon, nous venons de tenir un sommet spécial sur la sécurité dans l'Arctique en faisant le lien avec l'industrie et l'investissement. Si nous examinons votre rôle et celui des autres nations signataires de traités modernes au Yukon, et la capacité d'être partie prenante à la propriété, qu'il s'agisse d'infrastructures énergétiques ou d'importants projets d'exploitation des ressources, comment voyez-vous le lien entre un traité moderne pleinement mis en œuvre et votre capacité d'agir comme partenaires dans le sens de l'orientation que le Canada prend actuellement?

La cheffe Barb Joe: À l'heure actuelle, au Yukon, nous n'avons pas de plans d'aménagement du territoire qui auraient été pleinement mis en œuvre. En vertu du chapitre 11 de notre accord-cadre définitif, de tels plans peuvent être mis en place. Pour neuf de nos Premières Nations, y compris la plupart de celles occupant la partie sud du Yukon, on n'a pas encore mis en œuvre ces plans d'aménagement du territoire qui nous permettraient de savoir à quoi nous en tenir quant à la suite des choses dans la région visée.

Le problème que nous constatons, c'est qu'il y a un manque de financement. C'est toutefois loin d'être la seule difficulté. Il y a l'incertitude émanant de tout le réseau des commissions d'aménagement du territoire. En tant que nations, nous envisageons de prendre de l'expansion et d'être actifs dans le secteur de l'énergie pour assurer l'équité énergétique en nous appropriant les ressources du Yukon, mais comment pouvons-nous commencer à construire ces lignes de transport d'électricité reliant les territoires sans plan d'aménagement? Ce n'est qu'une partie du problème.

• (0950)

Le président: Merci beaucoup.

[Français]

Monsieur Lemire, vous avez la parole pour six minutes.

Sébastien Lemire: Merci, monsieur le président.

Chef Jack, d'abord, merci d'avoir rappelé dans vos remarques préliminaires, qui étaient très pédagogiques et historiques, qu'on parle ici d'un projet de loi qui a été rédigé et élaboré de façon collaborative et non partisane, et que c'est deux décennies de travail qui répondent ici à des problèmes structurels à l'égard desquels les Premières Nations signataires de traités modernes, bien souvent, étaient laissées de côté. On vient apporter de la clarté dans ce processus.

Nous nous sommes rencontrés à mon bureau, il y a déjà plusieurs semaines. À ce moment-là, j'étais encore porte-parole du Bloc québécois en matière de relations avec les Autochtones, et j'avais eu la chance de prononcer un discours à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi. Il était important pour moi, ainsi que pour mon adjointe de l'époque, que je salue, de rendre hommage à Jim Aldridge dans cette allocution, et je vais vous expliquer pourquoi.

Lors de la dernière législature, où le projet de loi portait le numéro C-77, j'avais eu la chance de rencontrer les gens de la Coalition pour les ententes sur les revendications territoriales. Jim était présent parmi ce groupe, et il avait l'aura d'un chef spirituel. C'était quelqu'un de très important, et il a fourni une contribution majeure, non seulement pour la Coalition pour les ententes sur les revendications territoriales, mais aussi à l'égard de plusieurs autres dossiers autochtones et de société, ainsi que pour plusieurs individus et plusieurs Premières Nations.

J'ai tenu à lui rendre hommage à la Chambre, et ça vous avait marqué. Vous aviez souhaité me rencontrer et nous avons eu un échange très cordial. Alors, j'aimerais que vous m'en disiez davantage sur la façon dont Jim aura marqué votre vie et sur la raison pour laquelle il est important de lui rendre hommage.

[Traduction]

Le chef John Jack: Jim Aldridge a été ma principale source d'inspiration et de savoir lorsque je suis arrivé à la Coalition pour les ententes sur les revendications territoriales, à une époque où j'avais moins de cheveux gris. C'était le grand maître en matière de traités et d'accords de ce genre partout au Canada. Il l'a fait aussi bien dans le Nord qu'en Colombie-Britannique. Sa femme a même traduit le traité Maa-nulth en français.

Jim Aldridge est important pour moi et pour nos nations, car il a joué un rôle de premier plan dans cette initiative. Malheureusement, il est décédé il y a quelques années. Merci à ceux d'entre vous qui ont assisté à son service commémoratif. Il a joué un rôle essentiel en veillant à ce que tous les dirigeants autochtones comprennent bien l'ampleur du travail qui a été accompli depuis 2003. C'était il y a plus de 20 ans déjà, mais c'est le temps que cela prend. Il est décédé et n'a pas pu voir le projet de loi C-10 — ou, comme il le connaissait, le projet de loi C-77 — se rendre jusqu'à cette étape-ci. Sa mémoire devrait être honorée pour cette raison.

Je vous remercie beaucoup d'avoir prononcé son nom au Parlement. Ses contributions ont été si importantes qu'il vaut la peine de les mentionner. Merci beaucoup.

[Français]

Sébastien Lemire: C'est pour moi une tristesse de n'avoir pas pu le connaître davantage. J'ai eu de bons échanges aussi avec sa conjointe, Guylaine.

Ce projet de loi aurait-il pu voir le jour sans la contribution historique de Jim Aldridge?

[Traduction]

Le chef John Jack: Je ne connais pas la réponse à cette question, mais il est très probable que non, étant donné l'importance de ses contributions très tôt dans le processus, lorsque nous nous sommes réunis pour discuter de divers aspects de ce projet de loi. J'estime que ses contributions ont été d'une grande importance comme en témoignent du début à la fin le libellé et l'esprit du projet de loi.

● (0955)

[Français]

Sébastien Lemire: J'aimerais faire une proposition au Comité lorsqu'il sera temps de considérer des amendements. Ça m'a toujours un peu surpris que les comités aient le pouvoir de changer le titre d'un projet de loi. Cela dit, je crois qu'il serait tout à fait pertinent de suggérer que le projet de loi s'appelle le « projet de loi Jim Aldridge », parce qu'il est plus que symbolique. C'est une personne qui aura été particulièrement marquante pour la Coalition pour les ententes sur les revendications territoriales, qui a poussé la cocréation de ce projet de loi et toutes les négociations pendant 20 ans.

Verriez-vous d'un bon œil ce changement visant à rendre hommage à une personne qui est partie beaucoup trop tôt?

[Traduction]

Le chef John Jack: Je pense que tout ce qui peut honorer la mémoire de Jim Aldridge, sans... Je ne sais pas comment cela fonctionnerait. J'essaie de ne pas pleurer. Je crois que ce serait important. Ce serait un symbole très fort. Je ne sais pas à quel point tout cela peut être compliqué, et je ne voudrais pas que l'on entrave ainsi tout le processus, mais je pense qu'il vaudrait la peine d'y réfléchir.

Le président: Merci beaucoup.

[Français]

Sébastien Lemire: Je vous remercie sincèrement.

[Traduction]

Le président: Je ne connaissais pas cet homme, mais votre échange m'a certes fait regretter de ne pas l'avoir connu. Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à M. Morin qui dispose de cinq minutes.

Billy Morin: Merci, monsieur le président. Je vais revenir à la cheffe Joe pour ma prochaine question.

Vingt ans, c'est long. Aucun projet de loi n'est parfait, mais nous ne pouvons pas laisser le mieux devenir l'ennemi du bien. Il faut toujours essayer d'améliorer les choses et ne jamais se contenter de demi-mesures, en s'efforçant de trouver le juste équilibre entre tout cela.

Par curiosité, quel serait selon vous le meilleur commissariat ou le meilleur bureau pour la reddition de comptes dans n'importe quel gouvernement — avec, bien sûr, le Bureau du vérificateur général comme base de comparaison pour un rôle semblable — que vous

avez jugé tout à fait efficace et dont le commissariat proposé devrait s'inspirer?

La cheffe Barb Joe: C'est une bonne question.

Je pense qu'il y en a probablement quelques-uns. Au gouvernement fédéral, il y a un commissariat aux langues officielles. Je ne sais pas quelle est la structure ou quelles sont les responsabilités. Ce bureau a été créé pour aider à régler différentes questions touchant les langues.

Le commissariat serait tout nouveau, et il y aurait donc des responsabilités complètement différentes. Je n'en connais pas d'autres qui pourraient être semblables.

Billy Morin: D'accord.

Le président: Le chef Jack aimerait également répondre. Est-ce que cela vous convient?

Billy Morin: Absolument.

Le chef John Jack: Si je devais nommer une personne qui, à mon avis, a été extrêmement efficace, je vous dirais Sheila Fraser. Elle a été vérificatrice générale dans les années 1990, à la suite du référendum sur la souveraineté. Son efficacité était telle qu'elle a mené à l'enquête Gomery et à de nombreux changements au début des années 2000.

Je pense que les bureaux indépendants de ce genre peuvent accomplir un travail vraiment important qui peut mener à de véritables changements et à une meilleure reddition de comptes, pourvu que les outils soient utilisés de manière appropriée.

Je suis désolé, mais j'ai beaucoup aimé le rapport de Mme Fraser et son attitude. Je trouvais que c'était important et qu'il valait la peine de le mentionner.

Billy Morin: Je vous en suis reconnaissant. Était-ce la vérificatrice générale?

Le chef John Jack: Oui.

Billy Morin: C'était un peu avant mon arrivée. Je vous remercie de votre réponse, chef Jack.

Ici, à Ottawa, la façon de faire habituelle du Bureau du vérificateur général est de procéder à un audit pour ensuite rendre public son rapport à 7 heures du matin. Les députés ont la possibilité d'assister à la présentation de ce rapport, mais évidemment, ils ne s'y rendent pas tous. Si cela concerne Services aux Autochtones Canada, j'y serai à titre de porte-parole, M. Schmale en fera tout autant pour Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, et il en ira de même de tout autre responsable d'un dossier. Cependant, la grande majorité des 343 députés n'y seront pas. Nous allons traiter ce rapport comme nous le faisons toujours au Parlement.

Disons que ce nouveau poste de commissaire est créé et que le titulaire rend public un rapport. Qui va être présent? Comment pouvons-nous rendre ce commissariat plus efficace, afin qu'un plus grand nombre de personnes se mobilisent et que davantage de mesures puissent être prises? S'il ne s'agit que d'une variante du poste de vérificateur général, mais avec un mandat plus ciblé, je crains fort que moins de gens s'y intéressent. Ce sera peut-être seulement le ministre de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada et le ministre du cabinet fantôme, par exemple. Comment pouvons-nous rendre cela plus efficace?

• (1000)

Le chef John Jack: Je pense que la reddition de comptes se fait par l'intermédiaire d'un large éventail d'entités du gouvernement fédéral comme les ministres, les hauts fonctionnaires, le Cabinet du premier ministre, les comités comme celui-ci et le Parlement dans son ensemble, mais les outils ne sont efficaces que dans la mesure où ils sont bel et bien utilisés. Malheureusement, nous nous retrouvons dans une situation où il faudra que tous ces outils soient mis à contribution, surtout ceux de l'opposition qui doit, à l'occasion, s'assurer que le gouvernement réagit à ce qui se passe et que les médias y prêtent attention également.

Une chose que j'ai remarquée au sujet des médias, c'est qu'ils sont souvent tellement à la limite de leurs ressources qu'ils acceptent les messages qui leur sont transmis. Je pense que c'est un outil pour les partis politiques et pour quiconque s'intéresse à l'inaction du gouvernement.

Des voix: Oh, oh!

Le chef John Jack: À l'échelle locale, les journalistes me demandent ce que je veux qu'ils publient. C'est un outil qui peut être utilisé, car il s'agit d'une relation réciproque. L'attention et l'importance vont souvent de pair, et nous devons travailler sur ces deux tableaux.

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Hanley, vous avez la parole pour une période de cinq minutes.

Brendan Hanley: Merci.

Encore une fois, je vais laisser deux minutes à Mme Idlout. Pouvez-vous m'aider à ce sujet, monsieur le président?

Le président: Je vous ferai signe.

Brendan Hanley: Merci.

Je vous suis très reconnaissant de votre témoignage, chef Jack. Pardonnez-moi de revenir à la cheffe Joe, une cheffe du Yukon, mais j'aimerais lui poser quelques questions supplémentaires.

Cheffe Joe, je pense que la question de la reddition de comptes est très importante. J'aimerais vous donner l'occasion de nous en dire un peu plus à ce sujet.

Votre nation et d'autres nations signataires de traités modernes au Yukon ont été des défenseurs extrêmement efficaces de cette cause ici, sur la Colline, et ce, à de nombreuses reprises, que ce soit dans le cadre de la Coalition pour les ententes sur les revendications territoriales ou lors de visites indépendantes.

Selon vous, en quoi le Commissariat proposé pourrait-il améliorer votre capacité à plaider en faveur de la reddition de comptes et à assurer un suivi en la matière? En quoi cela renforcerait-il la responsabilisation du gouvernement fédéral relativement à la mise en œuvre des traités?

La cheffe Barb Joe: Je pense que le Commissariat serait organisé de manière à ce que les Premières Nations et les groupes signataires de traités modernes puissent prendre connaissance des rapports qui sont publiés. Je sais que le Parlement est composé d'élus. Chacun d'entre vous a aussi des comptes à rendre à ses commettants. En tant qu'élus, vous avez la responsabilité de rendre des comptes aux Canadiens et d'être transparents. Cela fait partie des principes d'une saine gouvernance.

Dans le cadre de ce processus, le Commissariat à la mise en œuvre des traités modernes, une entité indépendante, ne travaillerait pas seulement pour un gouvernement. Il ne travaillerait pas pour RCAANC. Il produirait des rapports distincts et indépendants. Les Premières Nations signataires de traités modernes, et l'ensemble des Premières Nations en fait, pourraient en prendre connaissance et avoir confiance dans le processus.

Est-ce que cela vous semble logique?

Brendan Hanley: Absolument. C'est logique.

Brièvement, afin de laisser suffisamment de temps à Mme Idlout, si ce commissariat avait été en place il y a 20 ans, en quoi les choses seraient-elles différentes pour vous aujourd'hui? Pouvez-vous imaginer où vous en seriez maintenant?

La cheffe Barb Joe: Compte tenu de l'expérience du Yukon — il y a 11 nations autonomes signataires de traités modernes au Yukon —, je pense qu'il est important de noter que plusieurs chapitres de notre accord-cadre définitif n'ont jamais été mis en œuvre. Notre conseil de règlement des différends du Yukon donne accès, en application du chapitre 26, à un processus de règlement des différends, la médiation étant la première étape à franchir. Nous essayons d'améliorer ce processus afin de donner au conseil un plus grand pouvoir décisionnel et de meilleurs moyens d'action, de sorte que son travail aboutisse à des directives ayant plus de mordant et de force que de simples recommandations, tout en permettant de s'assurer que l'on donne suite aux décisions effectivement prises. De nombreux chapitres n'ont donc jamais été mis en œuvre.

Je pourrais continuer longtemps. Le plan pour une fonction publique représentative...

• (1005)

Le président: Merci, cheffe Joe. Vous pouvez envoyer le tout par écrit à notre greffier qui nous transmettra ces informations supplémentaires.

Nous avons une minute et demie pour permettre à Mme Idlout de poser une question.

À vous la parole, madame Idlout.

Lori Idlout: Merci beaucoup.

Ma question s'adresse à Barb Joe et elle va un peu dans le même sens que celle que j'ai essayé de poser au tour précédent sur la surveillance en matière de sécurité nationale qu'exerce le Service canadien du renseignement de sécurité. J'aimerais savoir si la cheffe Joe est d'accord pour dire que le rôle de surveillance du commissaire serait tout aussi important pour assurer la mise en œuvre des traités modernes et qu'il s'agit d'un outil qui pourrait être utilisé pour combler une lacune.

Qujannamiik.

La cheffe Barb Joe: Oui, le commissaire à la mise en œuvre des traités modernes comblera certainement cette lacune, comme je l'ai déjà mentionné. Le gouvernement fédéral n'a jamais intégré une telle responsabilité à sa structure opérationnelle. Il y a eu différents ministères, et à l'heure actuelle, c'est RCAANC qui s'en occupe.

Nous avons toujours assisté à des réunions où nous ne connaissons pas le rôle de chacun. Il y a tellement de rôles différents au sein du gouvernement fédéral. Les ministères travaillent en vase clos. RCAANC ne devrait pas avoir la responsabilité de mettre en œuvre ces ententes, parce que c'est l'ensemble du gouvernement fédéral qui est concerné. C'est l'honneur de la Couronne qui est en cause.

Nous avons un mécanisme de surveillance qui est indépendant de l'ensemble du processus. Il est important d'avoir cette transparence et la capacité d'obtenir l'information pour pouvoir la transmettre au Parlement afin qu'il soit en mesure de la soumettre aux comités et aux instances capables d'examiner ces rapports.

Le président: Merci.

Nous passons maintenant à M. Lemire pour une période de deux minutes et demie.

[Français]

Sébastien Lemire: Merci, monsieur le président.

Chef Jack, j'aimerais continuer avec vous. Parlez-nous de l'importance d'avoir un commissaire comme celui-là. Comment cela faciliterait-il vos relations avec le gouvernement fédéral? On entend souvent que ça prend du poids juridique pour faire bouger le gouvernement et que, sans ces démarches juridiques, c'est difficile d'avoir des suivis. Avez-vous vécu la même chose? En quoi l'accès à des critiques de la part d'un commissaire peut-il avoir un effet sur notre quotidien et notre travail, en tant qu'élus?

[Traduction]

Le chef John Jack: Pouvez-vous répéter la question? Quelque chose ne cesse d'éteindre le...

Sébastien Lemire: Il faudrait que vous fermiez votre micro.

[Français]

Essentiellement, dans un premier temps, quelles sont pour vous les conséquences de devoir constamment passer par les tribunaux pour être entendus par le gouvernement fédéral?

Ensuite, comment le commissaire pourrait-il changer les choses?

Finalement, comment pensez-vous que les recommandations du commissaire pourraient améliorer notre travail, en tant que députés?

[Traduction]

Le chef John Jack: Cela nous ramène à certaines de nos valeurs traditionnelles. Lorsqu'on essaie de résoudre des différends, des désaccords et des malentendus, il est important de s'adresser à ses partenaires potentiels et d'avoir ces conversations directement avec eux. Dans bien des cas, cela ne se produit pas sans qu'un levier quelconque soit actionné. Malheureusement, ce sont souvent les tribunaux qui doivent trancher.

Cependant, si un commissaire à la mise en œuvre des traités modernes devait vraiment se pencher sur ces questions et produire des rapports et des recommandations pouvant mener à une rencontre et

à une conversation ciblée, cela fournirait encore plus d'outils qui seraient moins coûteux pour toutes les parties concernées que des démarches judiciaires.

• (1010)

[Français]

Sébastien Lemire: Une somme de 10,6 millions de dollars répartie sur quatre ans, ça m'apparaît bien peu comparativement à ce que paient l'ensemble des Premières Nations en frais juridiques et à ce que paie le gouvernement fédéral pour se défendre de l'inaction dont il a fait preuve durant plusieurs années.

Pensez-vous qu'il y aurait là une économie de coûts importante pour les contribuables et une occasion pour les communautés de se concentrer sur leurs réelles missions, c'est-à-dire les enfants, l'éducation, la justice, et ainsi de suite?

[Traduction]

Le chef John Jack: Absolument. Je crois que c'est l'un de ces cas où mieux vaut prévenir que guérir. Nous économisons de l'argent et du temps tout en préservant la bonne volonté de chacun lorsqu'il nous est possible d'avoir recours à ce genre de processus. Le rapport d'un commissaire à la mise en œuvre des traités modernes ne serait pas nécessairement perçu comme négatif, alors qu'une procédure judiciaire est, de par sa nature même, souvent considérée comme antagoniste en raison du système avec lequel nous devons composer. Je pense donc qu'il est très utile de passer par un processus comme celui-ci, pourvu que tout le monde y participe de manière significative.

[Français]

Sébastien Lemire: Merci.

[Traduction]

Le président: C'est ainsi que prend fin le temps prévu pour les questions.

J'aurais une dernière chose avant de terminer. J'ai communiqué avec le Président du Parlement du Groenland, et il a demandé à rencontrer le Comité. Je vous donne donc préavis de cette éventuelle rencontre qui aurait lieu le mercredi 11 mars à 9 h 30.

Je sais que les caucus se réunissent, mais ce serait vraiment formidable si nous pouvions rencontrer le Président du Parlement du Groenland pour discuter de nos priorités communes dans l'Arctique. Je pense qu'il est très important que nous acquiescions à sa demande de nous rencontrer à compter de 9 h 30. Je vous prévien-drai et je vous informerai au fur et à mesure que les choses évolueront.

Merci beaucoup.

Merci également à tous nos témoins d'aujourd'hui pour les excellents renseignements qu'ils nous ont fournis.

Je demande la permission de lever la séance.

Je vois des hochements de tête. Merci. La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>